

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 3 avril 2025**

\*\*\*\*\*

**NOMBRE DE**  
**DELEGUES**

En exercice : 34  
Présents : 25  
Votants : 30

**D25.032**

L'an deux mille vingt-quatre,  
le trois avril,  
à 20 heures ,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 18 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**Présents** : VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude, FABRE Jean, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence, RODIER Colette, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

**Absents** : RODRIGUES David (pouvoir à VALENTIN Denis), ANDRE-DECARSIN Sophie, LAFON Madeleine (pouvoir à FABRE Jean), BLANC Sébastien (pouvoir à MALZAC Claude), VALENTIN Christine, POUDEVIGNE Roger, POQUET Pascal, JACQUES Jérôme (pouvoir à ROCHOUX Philippe), DE SOUSA Guy (pouvoir à POURQUIER Jean-Paul).

M. Noël LAFOURCADE été nommé secrétaire de séance.

**POUR : 30**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D25.032: SUBVENTIONS 2025 DU BUDGET PRINCIPAL CC ALCT**

Monsieur le Président donne la parole à M. Philippe ROCHOUX en charge de la Commission Finances, afin qu'il présente au Conseil Communautaire le montant des subventions de fonctionnement pour les associations, ainsi que les enveloppes prévisionnelles pour les aides à l'immobilier d'entreprises et/ou touristiques. M. Philippe ROCHOUX propose que le Conseil valide les propositions de la Commission Finances qui s'est réunie en date du 13 mars 2025.

Il rappelle que concernant les subventions pour les amicales des Sapeurs-Pompiers, une harmonisation du calcul avait été proposée pour l'ensemble des amicales du territoire de la CC ALCT, à savoir un forfait de 1 000 € par caserne et ensuite un forfait de 50 € par sapeur-pompier. Le montant versé par caserne sera ajusté précisément en fonction de l'effectif réel au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Monsieur le Vice-Président propose que le Conseil Communautaire valide les propositions de la Commission Finances pour ce qui concerne le compte 6574, à savoir :

◆ Amicale Sapeurs-Pompiers La Canourgue

3 000 €

◆ Amicale Sapeurs-Pompiers Le Massegros Causses Gorges	2 000 €
◆ Amicale Sapeurs-Pompiers St Germain du Teil	2 500 €
◆ Amicale Sapeurs-Pompiers Chanac	2 500 €
◆ Office de Tourisme Intercommunal de l'AUBRAC aux GORGES DU TARN	153 000 €
◆ Les Amis du Chemin de St Guilhem	900 €
◆ Les Amis du Bienheureux Pape Urbain V	150 €
◆ Foyer Socioéducatif du Collège de La Canourgue	1 500 €
◆ Association Sportive du Collège de La Canourgue	2 500 €
◆ FNACA LE MASSEGROS –LA CANOURGUE	330 €
◆ FNACA SAINT GERMAIN DU TEIL	165 €
◆ OCC TAV	2 000 €
◆ SALTA BARTAS (Lozère Trail Chanac)	2 500 €
◆ Comité de Race Aubrac	2 000 €
◆ Rassemblement Génération mouvement	500 €
◆ Association Le Rocher des 3 dents (Saint Saturnin)	1 000 €
◆ Opération chèque cadeaux (16 000€ pour 2024 et 16 000€ pour 2025)	32 000€
◆ Subventions aides à l'immobilier touristique	15 000 €
◆ Subventions aides à l'immobilier d'entreprise	190 000 €
◆ Divers (non affecté)	3 000 €

**TOTAL compte 65748**

**416 545,00€**

**(Les aides à l'immobilier touristique et/ou économique seront accordées au cas par cas par la CC ALCT en fonction des dossiers retenus).**

Après avoir pris connaissance de cette proposition,

**Le Conseil Communautaire,**

**DONNE** son accord et **DECIDE** d'inscrire ces dépenses au Budget Primitif 2025, dans le compte 65748.

**PRECISE** que la subvention pour l'Office de Tourisme Intercommunal de l'AUBRAC aux GORGES DU TARN sera versée en trois fois, en avril, juillet et octobre.

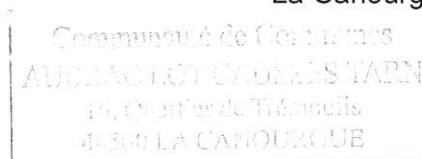
**AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer l'ensemble des pièces relatives de dossier.

Monsieur le Président ou le Vice-Président sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 7 avril 2025,

Le Président,



**Jean-Claude SALEIL**

